#### DEC180625DR06

Décision portant délégation de signature à *M. Anthony DUFOUR*, *directeur* de l'unité *FR2863* intitulée *Fédération de recherche Jacques Villermaux, pour la mécanique, l'énergie, les procédés*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

# LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2863, intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux, dont le directeur est Anthony DUFOUR;

### **DECIDE:**

## Article 1er

Délégation est donnée à M. Anthony DUFOUR, directeur de l'unité FR2863, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

1

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Anthony DUFOUR, délégation de signature est donnée à M. Christian MOYNE, Directeur de Recherche,, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### Article 3

La décision n°DEC171020DR06 du 27 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 02 janvier 2018

La déléguée régionale Muriel Sinanidès